

Plan de protection COVID-19 – 28.12.2020

Ce plan est valable pour autant que notre EMS reste en phase 1 de l'épidémie.

Dès le lundi 28 décembre, les visiteurs sont accueillis de la manière suivante :

- 🕒 Les visiteurs (familles et amis) sont accueillis sur rendez-vous chaque jour de 14h00 à 17h00 pour une durée maximale de 50 minutes. Les rendez-vous se prennent au minimum 24 heures à l'avance par téléphone 032 722 7100 du lundi au vendredi de 14h à 17h, au par l'agenda en ligne dont l'accès se fait par le site web www.clos-brochet.ch/rendre-visite/.
- 🕒 La boîte à visite est disponible sur rendez-vous pour une durée de 30 minutes. Les rendez-vous se prennent de la même manière que décrite ci-dessus. Deux personnes qui font ménage commun peuvent se tenir en même temps dans la boîte à visite.
- 🕒 L'accueil à Clos Brochet se fait par la porte principale, côté avenue de Clos-Brochet (rez supérieur, vers la réception) où vous vous annoncez obligatoirement. Vous devez vous inscrire, ainsi que votre heure d'arrivée et de départ. Par votre signature, vous attestez avoir pris connaissance et respecter ce présent document. Vous recevez une « carte visiteur », que vous rendrez lors de votre départ.
- 🕒 La désinfection des mains à l'entrée, ainsi que le port d'un masque « type II » sont obligatoires. Les masques en tissus ne sont pas autorisés. La distanciation sociale est impérative en tout temps.
- 🕒 Le nombre de visiteurs est limité à 3 par résident.
- 🕒 Les visiteurs et les résidents sont uniquement accueillis à l'une des 9 tables à disposition dans le grand salon ou la salle polyvalente. Les tables et chaises sont disposées de façon à respecter les distances. Merci de ne pas les déplacer. Il ne peut y avoir plus de 4 personnes à la même table.
- 🕒 Les visites en chambre sont interdites, de même que l'accès aux étages. Pour les résidents alités, une autorisation de visite est possible, de 50 minutes et 2 visiteurs au maximum, sous contrôle systématique du personnel de l'unité, avisé par la réception.
- 🕒 La cafétéria est malheureusement fermée. Nos visiteurs ne peuvent consommer ni boisson, ni nourriture à l'intérieur de Clos Brochet, le masque devant être maintenu correctement en place en tout temps.

Dès le 28 décembre, les résidentes et résidents peuvent à nouveau être accueillis dans leurs familles, selon les conditions suivantes :

- 🕒 Pour les résidentes et résidents attestés positifs au COVID-19 depuis moins de 3 mois, pas de quarantaine au retour de visite.
- 🕒 Pour les résidentes et résidents négatifs, ou positifs au COVID-19 depuis plus de 3 mois, isolement obligatoire de 10 jours au retour de visite.

Ces mesures permettent de protéger la santé de nos résidentes et résident. Les contrevenants à ce plan de protection seront interdits de visite sans avertissement.

Jacques Macabrey, directeur / 22.12.2020